

ALERTE SÉCHERESSE MESURES TEMPORAIRES EN FORÊT COMMUNALE

En raison de la forte sécheresse et du risque élevé d'incendie, la **commune de Belfahy** met en place les mesures suivantes afin de protéger les personnes, les biens et la forêt communale.

CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VÉHICULES À MOTEUR INTERDITS

TRAVAUX FORESTIERS INTERDITS

- Abattage, élagage, façonnage, débardage et transport de bois.
- Broyage, débroussaillage mécanique et utilisation de tronçonneuses, débroussailleuses, broyeurs ou engins susceptibles de provoquer un départ de feu.

USAGE DU FEU STRICTEMENT INTERDIT

- Feux de camp, foyers, barbecues et brûlage de végétaux.
- Toute flamme ou activité susceptible de provoquer un incendie.
- Interdiction de fumer.

MESURES APPLICABLES JUSQU'AU 31 AOÛT 2026 INCLUS

Elles pourront être prolongées, modifiées ou levées selon l'évolution des conditions météorologiques et du risque d'incendie.

TOUTE INFRACTION POURRA FAIRE L'OBJET DE POURSUITES.

Merci de respecter ces consignes essentielles à la sécurité de chacun et à la préservation de notre forêt.

Arrêté municipal n° 14-2026 du 30 juillet 2026

Le Maire de Belfahy – Julien PY